



## Succession d un bien immobilier en indivision

Par **libercourt62**, le **04/11/2015** à **15:18**

bonjour.

suite au décès de mon père, nous laissant a mes frères et sœurs (nous sommes 9 enfants) un bien mobilier et de l'épargne.nous sommes convoqués au notaire pour régler la succession, sachant que mon frère aîné,célibataire, habite la maison a titre gratuit et exige de continuer a y habiter sans aucune contre partie que le fait d y faire les travaux d entretien courants.

nous sommes plusieurs a ne pas souhaiter cette solutions.

nous voudrions savoir quels sont nos droits et recours en cas de désaccord.

merci de votre réponse.

Par **cnij**, le **04/11/2015** à **18:42**

Bonjour,

Quand un indivisaire utilise un bien indivis, il doit verser une indemnité à ses co indivisaires,

<http://www.centre-national-d-informations-juridiques-et-fiscales.fr/>

Par **youris**, le **04/11/2015** à **20:13**

bonjour,

si les autres indivisaires ne sont pas d'accord et ont au moins les 2/3 du bien indivis, vous pouvez demander à un juge l'autorisation de vendre, cette menace devrait amener votre frère a plus de souplesse.

vous pouvez exiger de votre frère le paiement d'une indemnité d'occupation avec un rappel sur 5 ans.

salutations